



TRANSPORT SCOLAIRE

Rentrée 2011/ 2012

FICHE D'INSCRIPTION LYCEEN

Photo si
nouveau
dossierPhoto si
nouveau
dossier

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date réception du dossier :

Règlement Espèce Chèque N° souche :**NOM DE L'ÉLÈVE :** _____

Prénom de l'élève : _____

Date de naissance : | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse : _____

REPRESENTANT LEGAL : Père Mère Tuteur Garde alternée (si communes différentes 2x 100€)

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : (si différente de l'élève) _____

Tél. : _____ Mail : _____

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : _____

COMMUNE : _____ Classe : _____

Je certifie, sous mon entière responsabilité, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date : _____ Signature : **UTILISATION D'UN TRANSPORT SCOLAIRE :**

Station montée : _____ Station descente : _____

AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT attribuée **en complément de transport** public sous réserve d'une distance minimale de 1.5 km entre le domicile et la station de montée du car et en l'absence de transports publics.

Distance aller domicile / station de montée : km (joindre un RIB)

En cas d'absence de l'un de ces deux éléments, aucune indemnité ne pourra être allouée par le Conseil Général

→ RENOUELEMENT DE DOSSIER

Si votre enfant a déjà une carte biométrique valable 5 ans, merci de retourner ce **document rempli et signé**, accompagné de votre **règlement de 100€** par chèque à l'ordre du Trésor Public, vous pouvez également déposer ce dossier complet et régler en espèce à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau au plus tard le **30 JUIN 2011**, afin de valider son inscription pour la rentrée 2011 – 2012.

→ DEMARCHES A ACCOMPLIR SI NOUVEAU DOSSIER

Merci de retourner ce document au plus tard le **30 JUIN 2011** à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, sans visa de l'établissement scolaire ni du transporteur, rempli et signé, accompagné de **2 photos, d'une enveloppe timbrée avec nom et adresse** et votre **règlement de 100€** par chèque à l'ordre du Trésor Public. Vous pouvez également déposer ce dossier complet et régler en espèce à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, aux heures d'ouverture du service : du lundi au vendredi 7 h 45 – 12 h 00 et 13 h 00 – 17 h 00 ainsi que sur rendez-vous jusqu'à 18h.

→ Une carte de transport provisoire vous sera adressée par courrier pour la rentrée.
Une carte biométrique vous sera envoyée ultérieurement.